



EtherEnergy

Champs photovoltaïques éco-responsables



PROJET AGRIVOLTAÏQUE

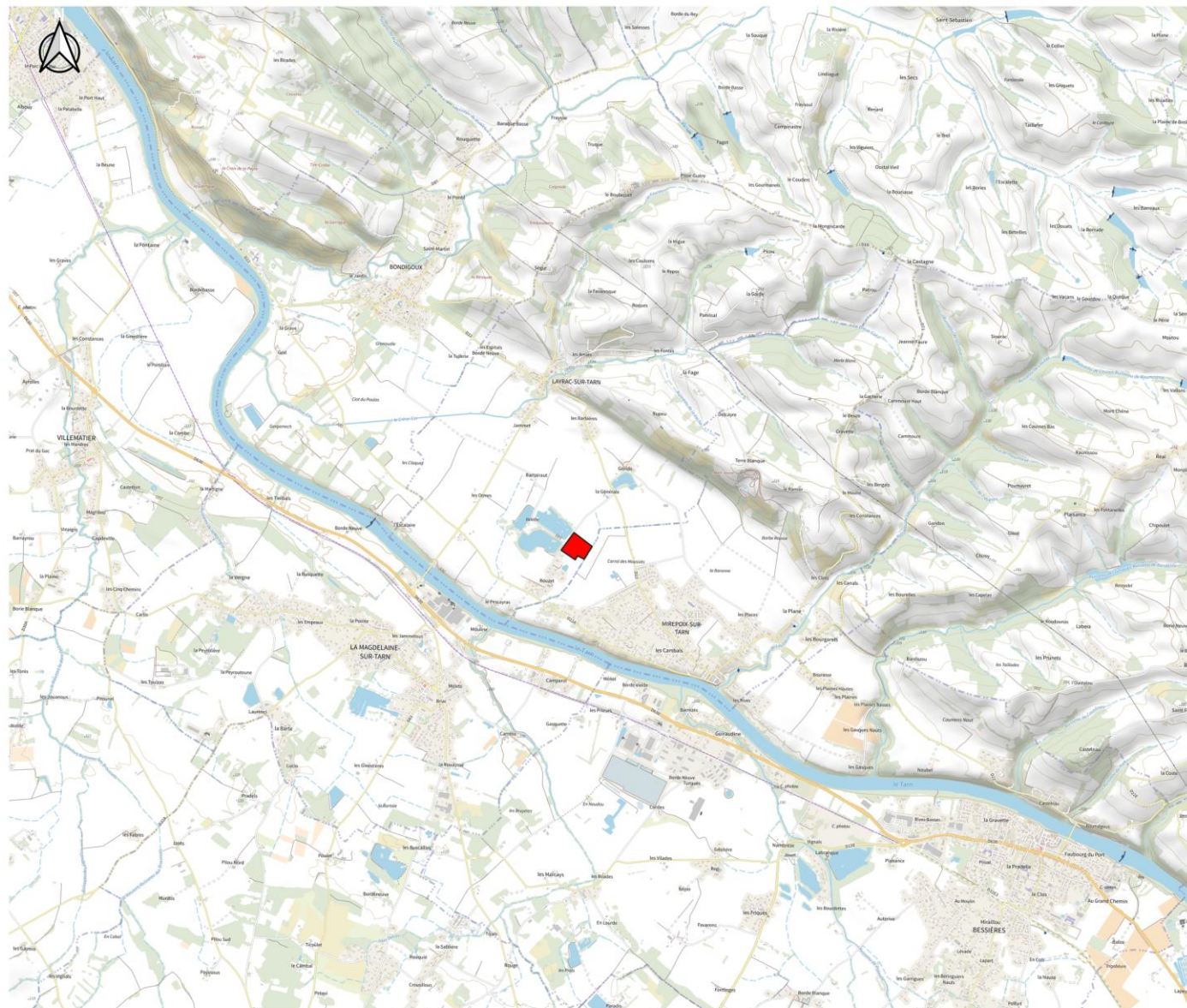
Frederic et Dominique Teyseyres

Atelier culture

Layrac sur Tarn (31340)

ANALYSE DES ENJEUX AUTOUR DU PROJET

CARTE DE SITUATION – 1/25 000 – ANNEXE 3



Layrac-sur-Tarn - Teyssieres -

 ZIP

Date: 28/11/2025
Réalisation : A. Pettirossi

Sources : DataGouv, INPN, IGN, MapTiller

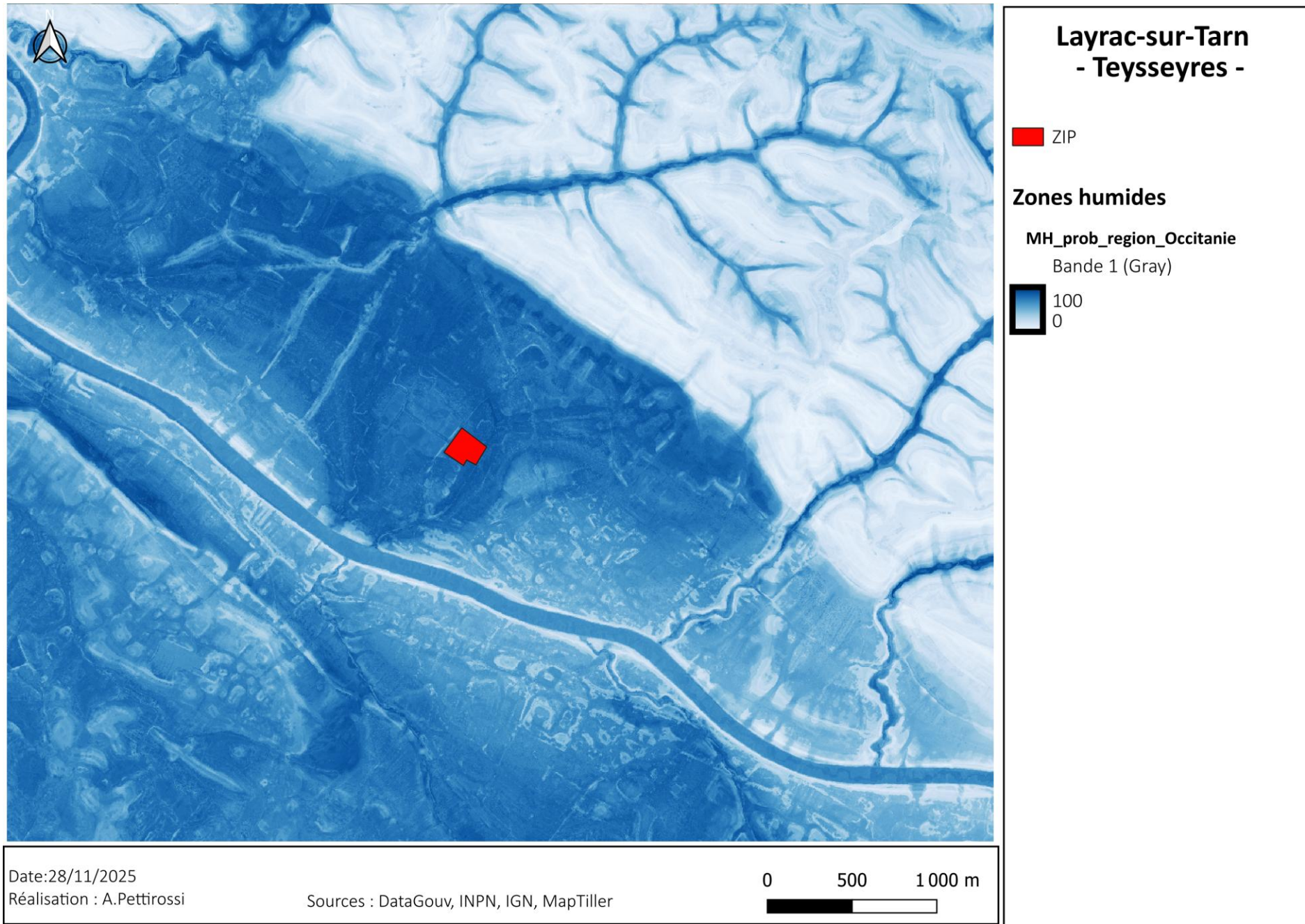
0 750 1 500 m



SYNTHESE DE ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX – ANNEXE 7



PRÊTER ATTENTION AUX ZONES HUMIDES



SYNTHESE DE ENJEUX PAYSAGERS



Layrac-sur-Tarn - Teyssseyres -

 ZIP

Zonages paysager et patrimoniaux

 Protection des abords des
monuments historiques- 500 m

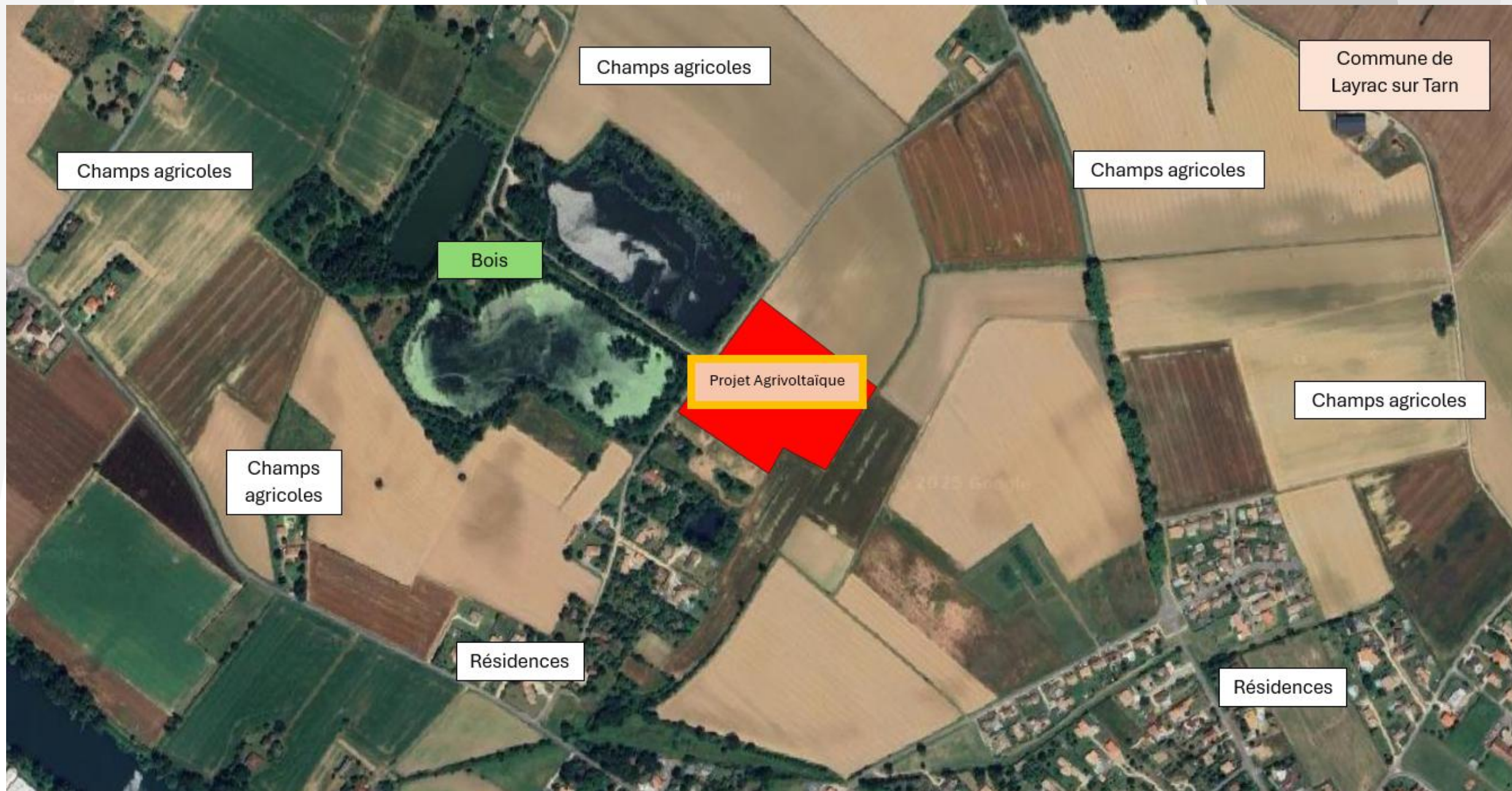
 Bâtiments classés ou inscrits

Sites classés et inscrits - Occitanie

 Classé



PLAN DES ABRODS DU PROJET – ECHELLE 1/5000 - ANNEXE 6



PRÊTER ATTENTION AUX ENJEUX URBANISTIQUES

LAYRAC-SUR-TARN (31288)
Parcelle AM 0047
[Fiche détaillée à la parcelle](#)
[Afficher la page territoire](#)
DOCUMENTS D'URBANISME
Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LAYRAC-SUR-TARN, dont la dernière procédure a été approuvée le **13/02/2020**.
Zone classée **A, Zone agricole**
Ensemble des pièces écrites >
Téléchargez l'archive complète
Plus d'informations
Documents antérieurs
Certaines informations font l'objet de restrictions de visualisation et peuvent ne pas être affichées ici. Voir FAQ

PLU sur la commune de Layrac-sur-Tarn

Classer ZA

L'agrivoltaïsme peut-être déployé sur les terrains classifiés ZA

ASSURER L'INTÉRÊT AGRONOMIQUE DU PROJET À L'AGRICULTEUR

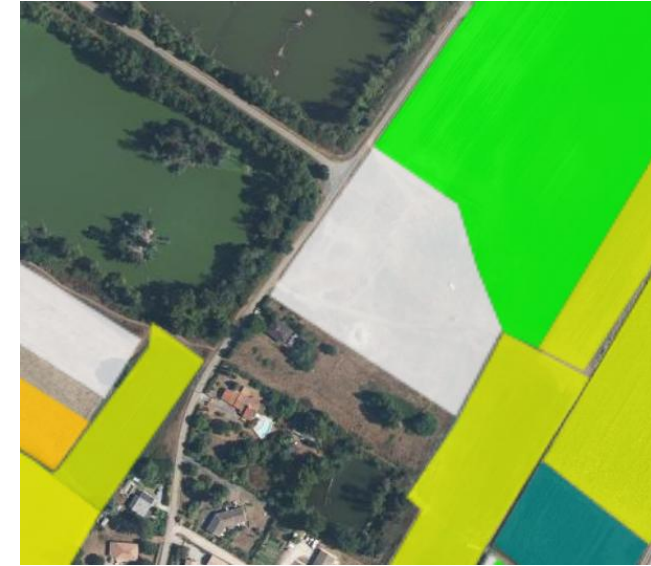
Assolements

Positionnement sur des parcelles en culture.

Assolement 2024

RPG 2024 sur la commune de Layrac-sur-Tarn

Maïs et surface gelée sans production



Assolement 2023

RPG 2023 sur la commune de Layrac-sur-Tarn

Blé dur et surface gelée sans production



ENJEUX IDENTIFIES ET IMPACTS POTENTIELS

ENVIRONNEMENTAL – Zonages les plus proches

1- ZNIEFF TYPE 1

ZNIEFF Type 1 - Ancienne sablière de Valette à Layrac-sur-Tarn (Identifiant national : 730030496) :

Habitats déterminants:

Plans d'eau oligotrophes de sablière, roselières pionnières, mégaphorbiaies humides, fourrés riverains, boisements alluviaux jeunes, berges sableuses pionnières, mares temporaires, prairies humides de transition, lisières arbustives thermophiles.

Espèces déterminantes:

- Crapaud calamite — *Epidalea calamita*
- Sonneur à ventre jaune — *Bombina variegata*
- Triton palmé — *Lissotriton helveticus*
- Agrion de Mercure — *Coenagrion mercuriale*
- Sympétrum fascié — *Sympetrum striolatum*
- Rousserolle effarvatte — *Acrocephalus scirpaceus*
- Bruant zizi — *Emberiza cirulus*
- Lézard vert occidental — *Lacerta bilineata*
- Pipistrelle commune — *Pipistrellus pipistrellus*
- Grenouille verte — *Pelophylax kl. esculentus*

2- ZNIEFF TYPE 2

ZNIEFF Type 2 - Basse vallée du Tarn (Identifiant national : 730030121) :

Habitats déterminants:

Boisements alluviaux, prairies humides et prairies inondables, mégaphorbiaies, roselières et cariçaies, bancs de graviers et plages alluviales, végétations amphibies des bords de cours d'eau, eaux courantes du Tarn

Espèces déterminantes:

- Loutre d'Europe — *Lutra lutra*
- Chabot — *Cottus gobio*
- Saumon atlantique — *Salmo salar*
- Alose feinte — *Alosa fallax*
- Martin-pêcheur d'Europe — *Alcedo atthis*
- Blongios nain — *Ixobrychus minutus*
- Huppe fasciée — *Upupa epops*
- Barbastelle d'Europe — *Barbastella barbastellus*
- Rosalie des Alpes — *Rosalia alpina*
- Agrion de Mercure — *Coenagrion mercuriale*

ENVIRONNEMENTAL – Zonages les plus proches

3 – NATURA2000 DIRECTIVE HABITAT

Natura 2000 - Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Viaur, de l'Agout et du Gijou (Identifiant national : FR7301631) :

Habitats déterminants:

Forêts alluviales à aulnes et frênes, mégaphorbiaies des vallées, prairies humides, eaux courantes et radiers àigrateurs, falaises calcaires et éboulis, hêtraies de versant, chênaies sessiliflores et pubescentes, grottes et cavités à chiroptères, landes sèches sur affleurements

Espèces déterminantes:

- Loutre d'Europe – *Lutra lutra*
- Chauve-souris Grand Rhinolophe – *Rhinolophus ferrumequinum*
- Petit Rhinolophe – *Rhinolophus hipposideros*
- Minioptère de Schreibers – *Miniopterus schreibersii*
- Saumon atlantique – *Salmo salar*
- Alose feinte – *Alosa fallax*
- Chabot – *Cottus gobio*
- Milan royal – *Milvus milvus*
- Faucon pèlerin – *Falco peregrinus*
- Agrion de Mercure – *Coenagrion mercuriale*

RESUME DES ENJEUX

Milieus :

Les trois zones forment un ensemble cohérent dominé par des milieux fluviaux, humides et alluviaux très sensibles. La Basse vallée du Tarn et le site Natura 2000 assurent la continuité d'habitats rivulaires majeurs (forêts alluviales, bras morts, roselières, prairies humides), tandis que la sablière de Valette apporte des milieux pionniers rares (plans d'eau oligotrophes, berges sableuses, fourrés humides). Ces milieux jouent un rôle essentiel pour la reproduction aquatique, les zones d'alimentation de l'avifaune et les déplacements de la faune, faisant du maintien des continuités écologiques et de la qualité des zones humides les enjeux principaux.

Espèces :

Les trois sites accueillent une faune patrimoniale fortement liée aux milieux fluviaux et humides : Loutre d'Europe, Castor, chiroptères forestiers et rivulaires, ainsi que de nombreux oiseaux des roselières, falaises et lisières. Les vallées du Tarn et de ses affluents concentrent plusieurs poissons migrateurs et espèces indicatrices de bonne qualité des eaux (Saumon, Lamproies, Chabot), tandis que la sablière de Valette abrite des amphibiens et odonates spécialisés des eaux temporaires (Crapaud calamite, Sonneur à ventre jaune, Agrion de Mercure). Les enjeux principaux portent sur la préservation des zones de reproduction, la tranquillité des espèces sensibles et la protection des corridors de déplacement, notamment pour les chiroptères et la Loutre.

ENVIRONNEMENTAL – Description du site

1- MILIEU PRÉSENT SUR LE SITE

Le site est un terrain agricole exploité en culture intensive et/ou gelé sans exploitation bien qu'il soit régulièrement entretenu. Les terres ont été et sont régulièrement travaillées mécaniquement.

Le site ne présente pas de milieu similaire à ceux que l'on peut trouver dans les zonages ZNIEFF environnants. Les terrains ne présentent pas de point d'eau ou de bois.

Ces zonages écologiques sont assez proches des terrains mais l'exploitation agricole et le retournement des terres par l'exploitant ne permettent pas de décrire un milieu similaire.

2- MESURES MISES EN PLACE

Afin de ne pas impacter la biodiversité présente sur le site, ces mesures sont proposées :

- Voirie en bande enherbée
- Aucune artificialisation des terrains (pieux battus)
- Poste de livraison proche de la route afin d'éviter la mise en place d'une voirie lourde
- Espacements de 7,5 mètres minimums entre panneaux afin de conserver des zones de chasses potentielles
- Création de haies végétalisées (essences locales) , notamment à l'ouest afin de créer un corridor pour les espèces de la ZNIEFF voisine

RESUME DES IMPACTS

Milieus :

Faible

Le milieu de la ZIP présente très peu d'enjeux biodiversité et l'activité et la gestion agricole ne changera pas. Une attention particulière sera prise lors de l'installation du parc pour ne pas impacter la ZNIEFF voisine.

Espèces :

Nul

Les espèces présentes sur les terrains ne seront pas perturbées grâce à la non-artificialisation des sols et aux espacements conséquents des panneaux. Aucune espèce à fort enjeu recensée dans les bibliographies n'est concernée par ce type de milieu et la création d'un nouveau milieu propice sera mis en place (haies)



PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



ENJEU 1 - LOINTAIN

Tour de défense Veillemur-sur-Tarn :

- 6,2 km de distance au plus proche
- Bois camouflant entre le site et la ZIP et grande distance.

Église Saint-Martin de Buzet-sur-Tarn :

- 4,6 km de distance au plus proche
- Bois camouflant entre les sites et la ZIP, le site est camouflé derrière la butte ouest. De plus des bois à l'est de la ZIP la camoufle aussi.

PAYSAGER



ENJEU 2 - PROCHE

Habitations proches et routes :

Le relief étant plat d'est en ouest et du nord au sud (1% de moyenne), il n'impact que très peu les visibilités depuis les espaces proches ou lointains. Des haies et couverts végétaux denses entoureront la zone à l'ouest et au sud afin de cacher le parc.

Le seul hameau proche du projet au sud n'aura aucune visibilité sur le projet compte tenu du couvert mis en place et de celui déjà existant. Un recul 40m a été mis en place entre la limite parcellaire et le premier panneau afin d'éloigner au maximum les panneaux des habitations.



PAYSAGER

1- LE SITE ET LES ALENTOURS

- Layrac-sur-Tarn
- Voir plan des abords du projet – Annexe 6



2- MESURES MISES EN PLACE

- Création de haies végétalisées couvrantes (essences locales)
- Recul des premiers panneaux de 40 mètres minimum à la limite parcellaire



RESUME DES IMPACTS

Lointain : Très faible
Proche : Faibles

TECHNIQUE

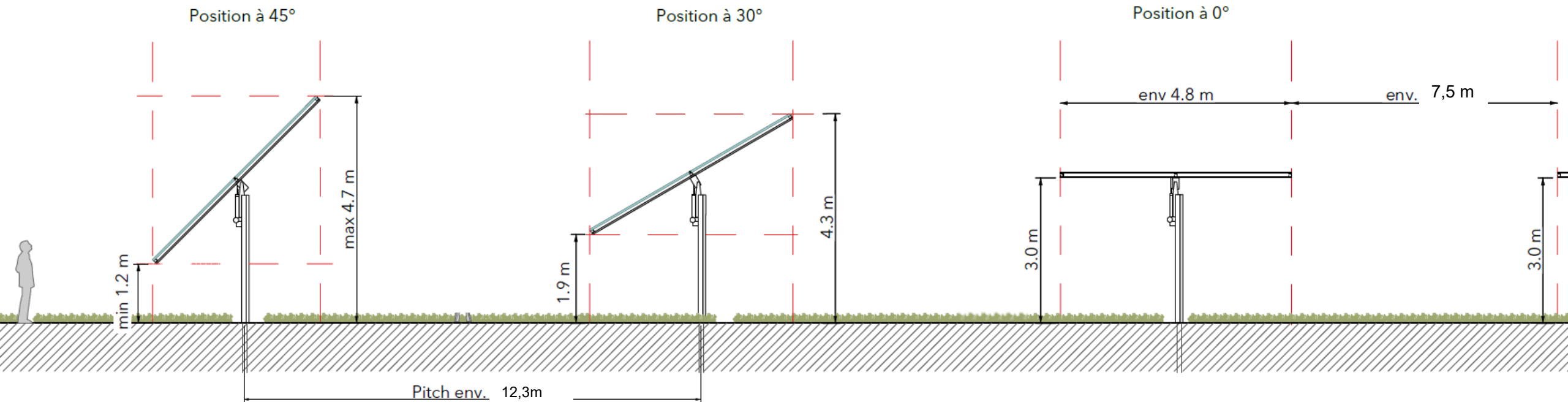
Technique – Plan de masse



- Canalisation
- Poste_Electrique
- Citerne
- Haies
- Portails
- Cloture
- Panneaux

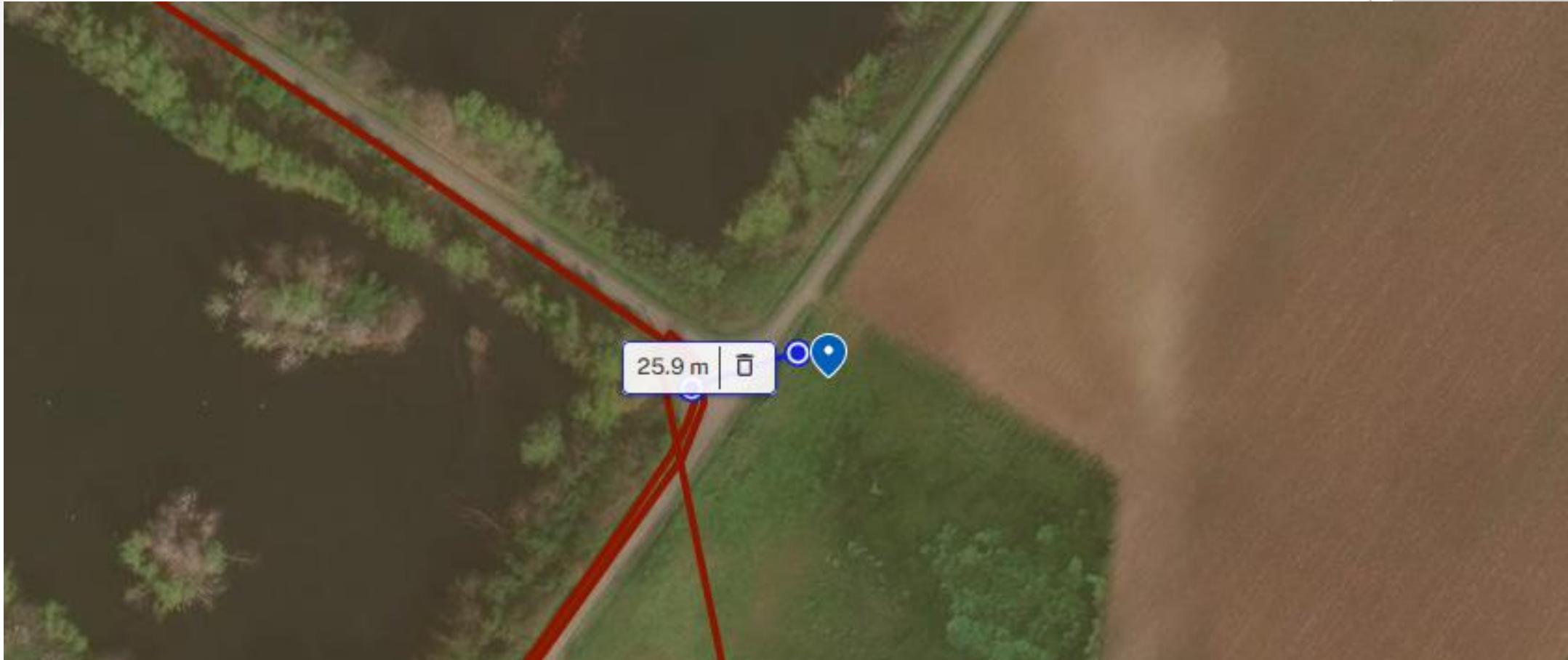
Le projet étant de faible envergure il n'est pas nécessaire de prévoir de locaux techniques autre que le poste électrique (transformation/livraison).

Technique – Caractéristique des panneaux



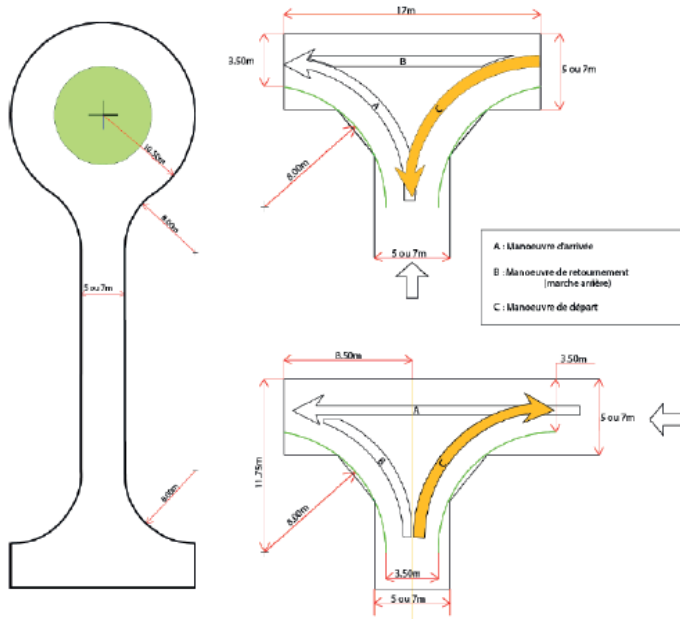
Panneaux Axe Nord-Sud – Orientation Trackers Ouest-Est

Technique - Raccordement



RACCORDEMENT AUX LIGNES LES PLUS PROCHES
(26 M)

Technique – Sécurité Incendie

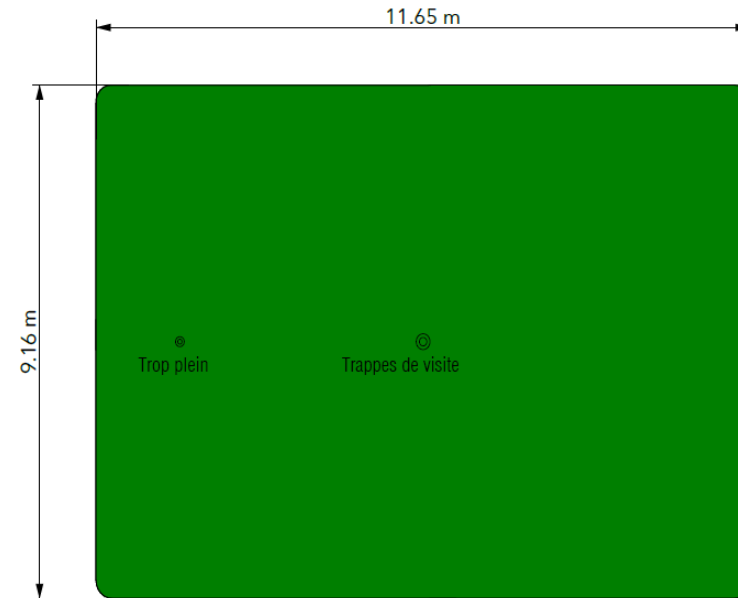


L'installation d'une bâches souples anti-incendie sera mise en place :

- 120m³
- 11.65m*9.16m*1.5m

Les recommandations du SDIS31 sont prises en compte et respectées dès le début du dimensionnement du projet, on retrouve notamment :

- Les largeurs de pistes supérieures ou égales à 3m
- Les bandes de roulement et les raquettes
- L'adaptation des portails
- Le balisage du site
- La formation de l'exploitant aux bonnes pratiques
- Les OLD sont prises en compte dans l'enceinte du parc pour ne pas débroussailler les bois



Vue du dessus

Technique - Surfaces

Voici les surfaces à considérer :

- Surface du projet : 30 879 m²
- Surface du poste de livraison/transformation : $5.2\text{m} \times 2.7\text{m} \times h=2.5$ soit 14.04 m²
- Surface des pieux battus : 4 pieux par table : 0.05 m² par pieux ; soit 252 pieux ; soit 12,6 m²
- Surface des bâches anti-incendie : $11.65\text{m} \times 9.16\text{m} = 106.7$ m²
- Surface couverte par les panneaux : 4 697 m² (1 512 panneaux)
- Surface piste lourde : Pas de piste lourde

La surface artificialisée se calcule comme :

$$S_{\text{bâche}} + S_{\text{pieux}} + S_{\text{poste}} + S_{\text{piste lourde}} = 106.7 + 12,6 + 14.04 = 133.34 \text{ m}^2$$

Soit :

0.432 % du terrain concerné

POUR UN PROJET AGRICOLE REUSSI



LE PROJET AGRICOLE

L'EXPLOITATION AGRICOLE

Frederic et Dominique Teyseyres (Propriétaire/exploitant)

Culture

PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR MESURE

L'exploitant a sollicité EtherEnergy afin d'expérimenter l'agrivoltaïsme sur des terrains en culture. Ce projet aura pour but de limiter l'impact des aléas climatiques sur la pousse des cultures dans le sud de la France tout en permettant d'assurer un revenu stable à l'exploitant grâce à une rémunération complémentaire et fixe.

Un suivi agronomique sera mis en place afin de prouver le bénéfice agronomique apporté par les panneaux et, à minima, le maintien du rendement des terrains.

Le dimensionnement du parc a été défini avec l'exploitant agricole et permet le maintien de son travail.

L'exploitant souhaite l'intégration de haies tout autour de la parcelle pour créer des refuges de biodiversité et limité les vues sur le parc.



CHAMP AGRIVOLTAÏQUE À STRUCTURES MOBILES





EtherEnergy

MERCI !

N'hésitez pas à nous contacter !

06 06 40 23 30

alex@etherenergy.net

www.etherenergy.eu